

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

Présents :

Monsieur Pierre DEFRANCE, Maire,
Madame Edith EVRARD, Adjointe au Maire,
Monsieur Gérard GOUBELLE, Adjoint au Maire,
Madame Catherine VANDERFAEILLIE, Adjointe au Maire,
Monsieur Nicolas FORAIN, Adjoint au Maire,
Madame Martine OCHEM, Conseillère Municipale,
Madame Armelle BOULOGNE, Conseillère Déléguée,
Madame Maryline POIDEVIN, Conseillère Municipale,
(Arrivée à 18 h 40)
Monsieur David DESMIDT, Conseiller Municipal Délégué,
Monsieur Jean-Pierre ANTOINE, Conseiller Municipal,
Madame Elvira CORREIA, Conseillère Municipale,
Monsieur Laurent SMOCH, Conseiller Municipal,
Monsieur Alain NOEL, Conseiller Municipal,

Absents ayant donné procuration

Monsieur Tony CHEVALIER ayant donné procuration à
Monsieur Gérard GOUBELLE
Monsieur Maxime MESTDAGH ayant donné procuration à
Monsieur Pierre DEFRANCE

Secrétaire de séance :

Madame Catherine VANDERFAEILLIE

- 1) Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020
(Voir délibération 32/2020)
- 2) Loyers Maison de Santé Pluridisciplinaire (Voir délibération n°33/2020)
- 3) Désignation des référents communaux PLUI (Voir délibération n°34/2020)
- 4) Désignation du représentant CIID (Voir délibération n°35/2020)
- 5) Désignation du représentant à la CLECT (Voir délibération n°36/2020)
- 6) Désignation de membres aux commissions thématiques de la CCHF (Voir délibération n°37/2020)
- 7) Appel à projet du SIECF « Maîtrise de la Demande en Energie » (Voir délibération n°38/2020)
- 8) Appel à projet « 1 million d'arbres en Hauts de France » (Voir délibération n°39/2020)
- 9) Désaffectation des logements de fonction (Voir délibération n°40/2020)
- 10) Subvention aux associations - DYSPARITHE (Voir délibération n°41/2020)
- 11) Subvention aux associations - SWAT NORD (Voir délibération n°42/2020)
- 12) Subvention aux associations - GYM TONIC (Voir délibération n°43/2020)
- 13) Tarifs concession cimetière (Voir délibération n°44/2020)
- 14) Prime exceptionnelle Covid-19 (Voir délibération n°45/2020)
- 15) Mise à jour régime indemnitaire RIFSEEP (Voir délibération n°46/2020)
- 16) Convention d'adhésion au pôle Santé Sécurité au Travail du CDG59 (Voir délibération n°47/2020)
- 17) Règlement intérieur de la plateforme de collecte des déchets végétaux (Voir délibération n°48/2020)

La séance est levée à 19 h 15

Le Maire

Pierre BLANCHE



DEPARTEMENT du NORD

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'UXEM****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

Séance du JEUDI 10 SEPTEMEBRE 2020**Date de la convocation :****04.09.2020****Date d'affichage :****04.09.2020**

L'an deux mil vingt le jeudi 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Mairie d'UXEM sous la présidence de Monsieur Pierre DEFRANCE, Maire.

Présents : M. Pierre DEFRANCE, Mme Edith EVARD, M. Gérard GOUBELLE, Mme Catherine VANDERFAEILLIE, M. Nicolas FORAIN, Mme Martine OCHEM, Mme Armelle BOULOGNE, M. David DESMIDT, M. Jean-Pierre ANTOINE, Mme Elvira CORREIA, M. Laurent SMOCH, M. Alain NOËL

Absents : Mme Maryline POIDEVIN

Absents avant donné procuration : M. Tony CHEVALIER ayant donné procuration à M. Gérard GOUBELLE
M. Maxime MESTDAGH ayant donné procuration à M. Pierre DEFRANCE

Secrétaire de séance : Madame Catherine VANDERFAEILLIE

OBJET :**APPROBATION DU COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE DATE QUE DESSUS

ADOPTE PAR 14 VOIX

Le Maire



Pierre DEFRANCE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'UXEM****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

Séance du JEUDI 10 SEPTEMEBRE 2020**Date de la convocation :****04.09.2020****Date d'affichage :****04.09.2020**

L'an deux mil vingt le jeudi 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Mairie d'UXEM sous la présidence de Monsieur Pierre DEFRANCE, Maire.

Présents : M. Pierre DEFRANCE, Mme Edith EVARD, M. Gérard GOUBELLE, Mme Catherine VANDERFAEILLIE, M. Nicolas FORAIN, Mme Martine OCHEM, Mme Armelle BOULOGNE, M. David DESMIDT, M. Jean-Pierre ANTOINE, Mme Elvira CORREIA, M. Laurent SMOCH, M. Alain NOËL

Absents : Mme Maryline POIDEVIN

Absents avant donné procuration : M. Tony CHEVALIER ayant donné procuration à M. Gérard GOUBELLE
M. Maxime MESTDAGH ayant donné procuration à M. Pierre DEFRANCE

Secrétaire de séance : Madame Catherine VANDERFAEILLIE

OBJET :**LOYERS MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que la construction de la Maison de Service est démarrée.

Cette Maison de service regroupe trois parties :

- Une maison de santé pluridisciplinaire,
- Une maison de soins de support,
- Une micro-crèche.

La livraison est prévue pour le 1^{er} juillet 2021.

La maison de santé pluridisciplinaire d'une surface de 222 m² est composée de 4 bureaux de 23,96 m², d'un bureau de 15,26 m², d'un accueil de 11,87 m², d'une salle de soins non programmée de 11,83 m², d'une salle de repos de 6,95 m², d'un rangement de 5,79 m², d'un local informatique de 3,18 m² et de 60,63 m² pour les locaux sanitaires, salle d'attente, hall et dégagement.

La surface de bureaux louée représente une surface maxi de 123 m² sur les 222 m² de l'ensemble.

Chacun des bureaux de cet ensemble sera loué individuellement à des professionnels de santé, médicaux, paramédicaux, et thérapeutes liés au bien être dans l'attente de la création d'une SISA ou d'une SCM si tel était la volonté des praticiens.

Les locataires pourront prendre possession des lieux :

- à partir de l'achèvement des travaux ;
- ou dès qu'un professionnel de santé aura fait le choix de s'installer dans cette structure.

Ils verseront un loyer de 20 €/m² à compter de la prise de possession des lieux dans le cadre d'un bail professionnel de 6 ans, soit un loyer mensuel de :

- 305,20 € pour le bureau de 15,26 m² ;
- 479,20 € pour les bureaux de 23,96 m².

Les espaces communs d'une surface de 110 m² sont à disposition de l'ensemble des occupants et ne feront l'objet d'aucun loyer.

Considérant que :

- Le montant du loyer est révisable annuellement en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction. Le loyer est payable chaque mois.
- Charges locatives : les occupants feront leur affaire personnelle des prestations et abonnements propres à leurs bureaux.
- Charges récupérables établis au prorata de la surface louée: ces charges sont fixées par le décret n° 87-713. Le décompte récapitulatif annuel des charges récupérables sera transmis aux locataires au prorata de la surface louée.
- La taxe foncière, payable sur présentation d'un justificatif du bailleur, sera intégrée dans les charges.
- Une provision prévisionnelle pour charge de 4 €/m²/mois sera demandée.
- Une caution d'un montant équivalent à un mois de location sera demandée à l'installation du praticien.
- Assurances : la Commune souscrira une assurance PNO. Les occupants souscriront une assurance garantissant les risques liés à leurs occupations respectives et transmettront annuellement en Mairie une attestation des risques assurés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer, avec effet dès la prise de possession des lieux, les baux professionnels de locations nécessaires à l'exécution de la présente décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE DATE QUE DESSUS

ADOPTE PAR 14 VOIX

Le Maire,



Pierre DEBRANCE

DEPARTEMENT du NORD

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'UXEM****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

Séance du JEUDI 10 SEPTEMEBRE 2020**Date de la convocation :**
04.09.2020**Date d'affichage :**
04.09.2020

L'an deux mil vingt le jeudi 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Mairie d'UXEM sous la présidence de Monsieur Pierre DEFRANCE, Maire.

Présents : M. Pierre DEFRANCE, Mme Edith EVARD, M. Gérard GOUBELLE, Mme Catherine VANDERFAEILLIE, M. Nicolas FORAIN, Mme Martine OCHEM, Mme Armelle BOULOGNE, M. David DESMIDT, M. Jean-Pierre ANTOINE, Mme Elvira CORREIA, M. Laurent SMOCH, M. Alain NOËL

Absents : Mme Maryline POIDEVIN

Absents avant donné procuration : M. Tony CHEVALIER ayant donné procuration à M. Gérard GOUBELLE
M. Maxime MESTDAGH ayant donné procuration à M. Pierre DEFRANCE

Secrétaire de séance : Madame Catherine VANDERFAEILLIE

OBJET :**DESIGNATION DES REFERENTS COMMUNAUX PLUI**

Monsieur le Maire rappelle qu'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours de finalisation.

Aux fins d'assurer une meilleure prise en compte des problématiques des communes dans ce PLUI, il convient de renouveler la désignation de 2 référents PLUI.

Les référents communaux auront pour mission :

- D'organiser les réunions de travail au sein de la commune ayant pour objet de formaliser des propositions sur :
 - Les orientations d'aménagement et de programmation d'intérêt local,
 - La définition du règlement et du plan de zonage.
- De communiquer le résultat des réunions de travail à la commission communale Urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Pierre DEFRANCE et Monsieur Nicolas FORAIN référents PLUI pour la Commune d'UXEM.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE DATE QUE DESSUS

ADOPTÉ PAR 14 VOIX

Le Maire



(Signature)
Pierre DEFRANCE

DEPARTEMENT du NORD

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'UXEM****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

Séance du JEUDI 10 SEPTEMEBRE 2020**Date de la convocation :****04.09.2020****Date d'affichage :****04.09.2020**

L'an deux mil vingt le jeudi 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Mairie d'UXEM sous la présidence de Monsieur Pierre DEFRANCE, Maire.

Présents : M. Pierre DEFRANCE, Mme Edith EVARD, M. Gérard GOUBELLE, Mme Catherine VANDERFAEILLIE, M. Nicolas FORAIN, Mme Martine OCHEM, Mme Armelle BOULOGNE, M. David DESMIDT, M. Jean-Pierre ANTOINE, Mme Elvira CORREIA, M. Laurent SMOCH, M. Alain NOËL

Absents : Mme Maryline POIDEVIN

Absents avant donné procuration : M. Tony CHEVALIER ayant donné procuration à M. Gérard GOUBELLE
M. Maxime MESTDAGH ayant donné procuration à M. Pierre DEFRANCE

Secrétaire de séance : Madame Catherine VANDERFAEILLIE

OBJET :**DESIGNATION DU REPRESENTANT CIID****(Commission Intercommunale des Impôts Directs)**

En vertu du 1 de l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI), une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI.

Cette commission est composée :

- Du président de l'EPCI ou de son adjoint délégué, président de la commission ;
- De 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Conformément aux articles 346 à 346B de l'annexe III au CGI, la désignation des membres se fait, sur proposition des communes, par délibération communautaire.

En conséquence, Monsieur le Maire propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Monsieur Pierre DEFRANCE, Maire, pour siéger à cette instance.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE DATE QUE DESSUS**ADOPTE PAR 14 VOIX**

Le Maire

Pierre DEFRANCE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'UXEM**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	14

Séance du JEUDI 10 SEPTEMEBRE 2020

Date de la convocation :

04.09.2020

Date d'affichage :

04.09.2020

L'an deux mil vingt le jeudi 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Mairie d'UXEM sous la présidence de Monsieur Pierre DEFRANCE, Maire.

Présents : M. Pierre DEFRANCE, Mme Edith EVARD, M. Gérard GOUBELLE, Mme Catherine VANDERFAEILLIE, M. Nicolas FORAIN, Mme Martine OCHEM, Mme Armelle BOULOGNE, M. David DESMIDT, M. Jean-Pierre ANTOINE, Mme Elvira CORREIA, M. Laurent SMOCH, M. Alain NOËL

Absents : Mme Maryline POIDEVIN

Absents avant donné procuration : M. Tony CHEVALIER ayant donné procuration à M. Gérard GOUBELLE
M. Maxime MESTDAGH ayant donné procuration à M. Pierre DEFRANCE

Secrétaire de séance : Madame Catherine VANDERFAEILLIE

OBJET :**DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA C.L.E.C.T.****(Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a pour objectif principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les Communes et l'EPCI.

Le Code Général des Impôts (article 1609 nonies C) prévoit la création de la C.L.E.C.T. par le Conseil Communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Cette commission est composée de membres des Conseils municipaux des communes concernées, chaque commune disposant d'au moins un représentant.

La C.L.E.C.T. sera créée sur la base d'un représentant par Commune.

Monsieur le Maire propose sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la candidature de Monsieur le Maire et le désigne membre de la C.L.E.C.T.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE DATE QUE DESSUS

ADOPTE PAR 14 VOIX

Le Maire



Pierre DEFRANCE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'UXEM****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Séance du JEUDI 10 SEPTEMEBRE 2020**Date de la convocation :****04.09.2020****Date d'affichage :****04.09.2020**

L'an deux mil vingt le jeudi 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Mairie d'UXEM sous la présidence de Monsieur Pierre DEFRANCE, Maire.

Présents : M. Pierre DEFRANCE, Mme Edith EVARD, M. Gérard GOUBELLE, Mme Catherine VANDERFAEILLIE, M. Nicolas FORAIN, Mme Martine OCHEM, Mme Armelle BOULOGNE, Mme Maryline POIDEVIN, M. David DESMIDT, M. Jean-Pierre ANTOINE, Mme Elvira CORREIA, M. Laurent SMOCH, M. Alain NOËL

Absents ayant donné procuration : M. Tony CHEVALIER ayant donné procuration à M. Gérard GOUBELLE
M. Maxime MESTDAGH ayant donné procuration à M. Pierre DEFRANCE

Secrétaire de séance : Madame Catherine VANDERFAEILLIE

OBJET :**DESIGNATION DE MEMBRES AUX COMMISSIONS THEMATIQUES
DE LA CCHF**

Le Conseil Communautaire a instauré les commissions thématiques suivantes :

1. Commission administration générale, finances, ressources humaines, informatique, numérique et communication.
2. Commission développement économique, développement territorial et agriculture.
3. Commission petite enfance, enfance, jeunesse, culture, sport, santé et portage de repas à domicile.
4. Commission voirie, bâtiments, festivités.
5. Commission environnement, GEMAPI, espaces verts, aménagement, urbanisme et habitat foncier.

Considérant qu'il convient de désigner un représentant par commission, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner :

Madame Armelle BOULOGNE, membre de la Commission administration générale, finances, ressources humaines, informatique, numérique et communication.

Madame Maryline POIDEVIN, membre de la Commission développement économique, développement territorial et agriculture.

Madame Edith EVRARD, membre de la Commission petite enfance, enfance, jeunesse, culture, sport, santé et portage de repas à domicile.

Monsieur Gérard GOUBELLE, membre de la Commission voirie, bâtiments et festivités.

Monsieur Nicolas FORAIN, membre de la Commission environnement, GEMAPI, espaces verts, aménagement, urbanisme et habitat foncier.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE DATE QUE DESSUS

ADOPTE PAR 15 VOIX

Le Maire,



Pierre DEERANCE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'UXEM**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Séance du JEUDI 10 SEPTEMEBRE 2020

Date de la convocation :
04.09.2020

Date d'affichage :
04.09.2020

L'an deux mil vingt le jeudi 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Mairie d'UXEM sous la présidence de Monsieur Pierre DEFRANCE, Maire.

Présents : M. Pierre DEFRANCE, Mme Edith EVARD, M. Gérard GOUBELLE, Mme Catherine VANDERFAEILLIE, M. Nicolas FORAIN, Mme Martine OCHEM, Mme Armelle BOULOGNE, Mme Maryline POIDEVIN, M. David DESMIDT, M. Jean-Pierre ANTOINE, Mme Elvira CORREIA, M. Laurent SMOCH, M. Alain NOËL

Absents avant donné procuration : M. Tony CHEVALIER ayant donné procuration à M. Gérard GOUBELLE
M. Maxime MESTDAGH ayant donné procuration à M. Pierre DEFRANCE

Secrétaire de séance : Madame Catherine VANDERFAEILLIE

OBJET :

**Appel à projets du SIECF 'Maîtrise de la demande en énergie'
PROGRAMME 2020 – BATIMENT NEUF OU RENOVE**

M. le Maire de la commune d'UXEM rappelle que la commune est membre du SIECF.

Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple. A ce titre, il exerce deux compétences principales à savoir celle d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et celle d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

M. le Maire expose au conseil municipal l'intérêt de réaliser des travaux de rénovation énergétique de l'Ecole Primaire.

Ces travaux ont vocation à réduire la demande en énergie et sont particulièrement vertueux en matière énergétique.

M. le Maire précise que tout ou partie de ces travaux peut entrer dans le cadre de l'appel à projet lancé par le SIECF au titre de la maîtrise de la demande en énergie.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe de ces travaux de **rénovation énergétique. Ces travaux viseront à maîtriser la demande en énergie du réseau d'électricité (basse tension) ou de gaz naturel.**

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide le projet exposé dans la présente délibération,
- Autorise M. le Maire à déposer une demande de prise en charge au SIECF, dans le cadre de l'appel à projet 'maîtrise de la demande en énergie'
- Accepte le règlement de l'appel à projet 'Maîtrise de la demande en énergie',

- Note que le SIECF collectera et mutualisera tous les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) générés par les travaux et en sera l'unique bénéficiaire, ceci dans la perspective de mettre en place d'autres actions en faveur de la maîtrise de l'énergie sur l'ensemble du territoire du SIECF.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE DATE QUE DESSUS

ADOPTE PAR 15 VOIX


Le Maire

Pierre DEFRANCE

DEPARTEMENT du NORD**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'UXEM****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Séance du JEUDI 10 SEPTEMEBRE 2020**Date de la convocation :****04.09.2020****Date d'affichage :****04.09.2020**

L'an deux mil vingt le jeudi 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Mairie d'UXEM sous la présidence de Monsieur Pierre DEFRANCE, Maire.

Présents : M. Pierre DEFRANCE, Mme Edith EVARD, M. Gérard GOUBELLE, Mme Catherine VANDERFAEILLIE, M. Nicolas FORAIN, Mme Martine OCHEM, Mme Armelle BOULOGNE, Mme Maryline POIDEVIN, M. David DESMIDT, M. Jean-Pierre ANTOINE, Mme Elvira CORREIA, M. Laurent SMOCH, M. Alain NOËL

Absents avant donné procuration : M. Tony CHEVALIER ayant donné procuration à M. Gérard GOUBELLE
M. Maxime MESTDAGH ayant donné procuration à M. Pierre DEFRANCE

Secrétaire de séance : Madame Catherine VANDERFAEILLIE

OBJET :**APPEL A PROJET « 1 MILLION D'ARBRES EN HAUTS DE France »**

La Commune envisage l'implantation d'arbres aux aires de jeux et dans la zone de la plate-forme de collecte de déchets végétaux via l'opération « Plantons le décor » que la CCHF supervise sur son territoire.

Dans le cadre du plan « 1 million d'arbres en Hauts de France » adopté le 30 avril dernier par le Conseil Régional des Hauts de France, la Commune pourrait bénéficier d'une subvention de 90% sur la fourniture des plants et du matériel nécessaire à la plantation.

L'estimation du coût total de l'opération s'élèverait à 670,83 € HT.

Le reste à charge pour la Commune serait de 67,08 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à répondre audit appel à projet de la Région.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE DATE QUE DESSUS

ADOPTE PAR 15 VOIX

Le Maire,



Pierre DEFRANCE

DEPARTEMENT du NORD

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'UXEM**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Séance du JEUDI 10 SEPTEMEBRE 2020

Date de la convocation :
04.09.2020

Date d'affichage :
04.09.2020

L'an deux mil vingt le jeudi 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Mairie d'UXEM sous la présidence de Monsieur Pierre DEFRANCE, Maire.

Présents : M. Pierre DEFRANCE, Mme Edith EVARD, M. Gérard GOUBELLE, Mme Catherine VANDERFAEILLIE, M. Nicolas FORAIN, Mme Martine OCHEM, Mme Armelle BOULOGNE, Mme Maryline POIDEVIN, M. David DESMIDT, M. Jean-Pierre ANTOINE, Mme Elvira CORREIA, M. Laurent SMOCH, M. Alain NOËL

Absents avant donné procuration : M. Tony CHEVALIER ayant donné procuration à M. Gérard GOUBELLE
M. Maxime MESTDAGH ayant donné procuration à M. Pierre DEFRANCE

Secrétaire de séance : Madame Catherine VANDERFAEILLIE

OBJET :**DESAFFECTATION DES LOGEMENTS DE FONCTION**

La Commune d'UXEM est propriétaire de deux logements de fonction situés 27 et 29 rue des Ecoles, cadastrés AB30.

Ces logements ne sont plus utilisés par les instituteurs depuis de nombreuses années et sont loués à des particuliers, ceci ne remettant pas en cause le bon fonctionnement de l'Ecole dans la mesure où les maisons disposent d'un accès indépendant.

En vue d'une éventuelle cession et conformément à la circulaire interministérielle du 25 août 1995, un avis doit être sollicité auprès de Monsieur le Préfet pour constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public des logements de fonction étant rattachés à l'Ecole Gérard Deligny.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'avis du Préfet en vue de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public des logements de fonction situés 27 et 29 rue des Ecoles.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE DATE QUE DESSUS

ADOPTE PAR 15 VOIX

Le Maire



Pierre DEFRANCE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'UXEM**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Séance du **JEUDI 10 SEPTEMEBRE 2020**

Date de la convocation : 04.09.2020
Date d'affichage : 04.09.2020

L'an deux mil vingt le jeudi 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Mairie d'UXEM sous la présidence de Monsieur Pierre DEFRANCE, Maire.

Présents : M. Pierre DEFRANCE, Mme Edith EVARD, M. Gérard GOUBELLE, Mme Catherine VANDERFAEILLIE, M. Nicolas FORAIN, Mme Martine OCHEM, Mme Armelle BOULOGNE, Mme Maryline POIDEVIN, M. David DESMIDT, M. Jean-Pierre ANTOINE, Mme Elvira CORREIA, M. Laurent SMOCH, M. Alain NOËL

Absents ayant donné procuration : M. Tony CHEVALIER ayant donné procuration à M. Gérard GOUBELLE
M. Maxime MESTDAGH ayant donné procuration à M. Pierre DEFRANCE

Secrétaire de séance : Madame Catherine VANDERFAEILLIE

OBJET :**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Par courrier reçu en Mairie le 15 juillet 2020, Madame Virginie OUVRY, Présidente de l'association DYSPARITHE a sollicité une subvention pour l'année 2020.

Les crédits étant suffisants au compte 6574, Monsieur le Maire propose de lui accorder une subvention à hauteur de **200,00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de **200,00 €** à l'association DYSPARITHE.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE DATE QUE DESSUS

Monsieur Alain NOËL n'a pas pris part au vote

ADOPTE PAR 14 VOIX

Le Maire


 Pierre DEFRANCE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'UXEM****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Séance du JEUDI 10 SEPTEMEBRE 2020**Date de la convocation :****04.09.2020****Date d'affichage :****04.09.2020**

L'an deux mil vingt le jeudi 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Mairie d'UXEM sous la présidence de Monsieur Pierre DEFRANCE, Maire.

Présents : M. Pierre DEFRANCE, Mme Edith EVARD, M. Gérard GOUBELLE, Mme Catherine VANDERFAEILLIE, M. Nicolas FORAIN, Mme Martine OCHEM, Mme Armelle BOULOGNE, Mme Maryline POIDEVIN, M. David DESMIDT, M. Jean-Pierre ANTOINE, Mme Elvira CORREIA, M. Laurent SMOCH, M. Alain NOËL

Absents avant donné procuration : M. Tony CHEVALIER ayant donné procuration à M. Gérard GOUBELLE
M. Maxime MESTDAGH ayant donné procuration à M. Pierre DEFRANCE

Secrétaire de séance : Madame Catherine VANDERFAEILLIE

OBJET :**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

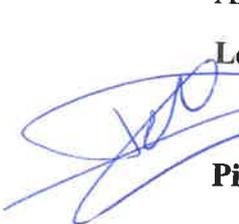
Par courrier du 26 août 2020, l'association Swat Nord a sollicité une subvention pour l'année 2020.

Les crédits étant suffisants au compte 6574, Monsieur le Maire propose de leur accorder une subvention à hauteur de **300,00 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de **300,00 €** à l'association Swat Nord.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE DATE QUE DESSUS**ADOPTE PAR 15 VOIX**

Le Maire



Pierre DEFRANCE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'UXEM**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Séance du JEUDI 10 SEPTEMEBRE 2020

Date de la convocation :
04.09.2020

Date d'affichage :
04.09.2020

L'an deux mil vingt le jeudi 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Mairie d'UXEM sous la présidence de Monsieur Pierre DEFRANCE, Maire.

Présents : M. Pierre DEFRANCE, Mme Edith EVARD, M. Gérard GOUBELLE, Mme Catherine VANDERFAEILLIE, M. Nicolas FORAIN, Mme Martine OCHEM, Mme Armelle BOULOGNE, Mme Maryline POIDEVIN, M. David DESMIDT, M. Jean-Pierre ANTOINE, Mme Elvira CORREIA, M. Laurent SMOCH, M. Alain NOËL

Absents avant donné procuration : M. Tony CHEVALIER ayant donné procuration à M. Gérard GOUBELLE
M. Maxime MESTDAGH ayant donné procuration à M. Pierre DEFRANCE

Secrétaire de séance : Madame Catherine VANDERFAEILLIE

OBJET :**SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Par mail du 03 septembre 2020, l'association Gym Tonic a sollicité une subvention de 1 500,00 € pour l'année 2020.

Les crédits étant suffisants au compte 6574, Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention à hauteur de **1 000,00 €** à l'association Gym Tonic.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE DATE QUE DESSUS

ADOPTE PAR 12 VOIX

CONTRE : 3 VOIX

Le Maire


 Pierre DEFRANCE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'UXEM**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Séance du JEUDI 10 SEPTEMEBRE 2020

Date de la convocation :
04.09.2020

Date d'affichage :
04.09.2020

L'an deux mil vingt le jeudi 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Mairie d'UXEM sous la présidence de Monsieur Pierre DEFRANCE, Maire.

Présents : M. Pierre DEFRANCE, Mme Edith EVARD, M. Gérard GOUBELLE, Mme Catherine VANDERFAEILLIE, M. Nicolas FORAIN, Mme Martine OCHEM, Mme Armelle BOULOGNE, Mme Maryline POIDEVIN, M. David DESMIDT, M. Jean-Pierre ANTOINE, Mme Elvira CORREIA, M. Laurent SMOCH, M. Alain NOËL

Absents avant donné procuration : M. Tony CHEVALIER ayant donné procuration à M. Gérard GOUBELLE
M. Maxime MESTDAGH ayant donné procuration à M. Pierre DEFRANCE

Secrétaire de séance : Madame Catherine VANDERFAEILLIE

OBJET :
Concessions au cimetière

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide à compter du 1^{er} janvier 2021 d'appliquer les tarifs suivants :

	Ancien tarif au 09/06/2008	Ancien tarif au 01/07/2010	Ancien tarif au 01/07/2018	Nouveau tarif au 01/01/2021
1 concession de 2m ² - 50 ans	50,00 €	60,00 €	70,00 €	110,00 €
Droits d'inhumation	35,00 €	40,00 €	50,00 €	90,00 €
1 case au columbarium (2 urnes) 50 ans	620,00 €	640,00 €	650,00 €	690,00 €

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE DATE QUE DESSUS

ADOPTE PAR 15 VOIX

Le Maire


Pierre DEFRANCE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'UXEM****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Séance du JEUDI 10 SEPTEMEBRE 2020**Date de la convocation :**
04.09.2020**Date d'affichage :**
04.09.2020

L'an deux mil vingt le jeudi 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Mairie d'UXEM sous la présidence de Monsieur Pierre DEFRANCE, Maire.

Présents : M. Pierre DEFRANCE, Mme Edith EVARD, M. Gérard GOUBELLE, Mme Catherine VANDERFAEILLIE, M. Nicolas FORAIN, Mme Martine OCHEM, Mme Armelle BOULOGNE, Mme Maryline POIDEVIN, M. David DESMIDT, M. Jean-Pierre ANTOINE, Mme Elvira CORREIA, M. Laurent SMOCH, M. Alain NOËL

Absents ayant donné procuration : M. Tony CHEVALIER ayant donné procuration à M. Gérard GOUBELLE
M. Maxime MESTDAGH ayant donné procuration à M. Pierre DEFRANCE

Secrétaire de séance : Madame Catherine VANDERFAEILLIE

OBJET :**Prime exceptionnelle Covid-19**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, et notamment son article 4 ;

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 28 mai 2020 ;

Le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle Covid-19 de 1 000 € maximum à certains agents.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'état d'urgence sanitaire déclaré par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 a conduit tous les services publics à s'adapter à une situation pandémique jamais rencontrée tout en continuant d'assurer les missions essentielles auprès des usagers.

A Uxem, 11 agents ont assuré la continuité du service public pour répondre aux besoins de notre population.

En application de l'article 8 du décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle sont définies par délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale dans la limite du montant plafond.

Les bénéficiaires de la prime, le montant alloué et les modalités de versements sont déterminés par l'autorité territoriale.

C'est donc dans ce contexte, qu'il est proposé au Conseil Municipal de permettre l'octroi de cette prime Covid-19 à des agents de la Commune d'Uxem aux conditions ci-dessous détaillées.

Pour le versement de la prime, il est proposé de valoriser les 11 agents qui, durant la période de confinement du 17 mars au 10 mai 2020, ont dû être présents.

Une prime de 1,50 €/heure de présence par agent sur la période de confinement, sera versée aux agents qui ont été en relation directe avec les élus municipaux et les usagers pour assurer des missions essentielles à la continuité des services publics communaux. La notion d'heure de présence doit s'entendre comme le fait pour un agent municipal de s'être rendu sur un lieu de travail avec des missions définies explicitement par l'employeur.

Les crédits nécessaires à savoir **1 556,25 €** sont inscrits au budget de la commune.

Monsieur le Maire précise que les primes seront versées en octobre et qu'elles sont exonérées d'impôt sur le revenu, de cotisations et de contributions sociales.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve l'attribution d'une prime exceptionnelle Covid-19, aux 11 agents concernés de la commune d'Uxem.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE DATE QUE DESSUS

ADOPTE PAR 15 VOIX

Le Maire,

Pierre DEFRANCE

The seal of the Municipality of Uxem, featuring a central figure holding a staff and a cross, surrounded by the text "MAIRIE D'UXEM" and two stars.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'UXEM**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Séance du JEUDI 10 SEPTEMEBRE 2020

Date de la convocation :

04.09.2020

Date d'affichage :

04.09.2020

L'an deux mil vingt le jeudi 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Mairie d'UXEM sous la présidence de Monsieur Pierre DEFRANCE, Maire.

Présents : M. Pierre DEFRANCE, Mme Edith EVARD, M. Gérard GOUBELLE, Mme Catherine VANDERFAEILLIE, M. Nicolas FORAIN, Mme Martine OCHEM, Mme Armelle BOULOGNE, Mme Maryline POIDEVIN, M. David DESMIDT, M. Jean-Pierre ANTOINE, Mme Elvira CORREIA, M. Laurent SMOCH, M. Alain NOËL

Absents ayant donné procuration : M. Tony CHEVALIER ayant donné procuration à M. Gérard GOUBELLE
M. Maxime MESTDAGH ayant donné procuration à M. Pierre DEFRANCE

Secrétaire de séance : Madame Catherine VANDERFAEILLIE

OBJET :

Mise à jour du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,

Vu la loi 11° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés.

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique d'Etat ;

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret 2016-4916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire,

Vu le décret 11°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 05 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la délibération 6/2016 du 17 mars 2016 relative à la mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour le cadre d'emploi des Attachés territoriaux et secrétaires de Mairie, des Adjointes administratifs territoriaux et des Agents territoriaux spécialisés des Ecoles Maternelles,

Vu la délibération 34/2017 du 07 décembre 2017 relative à la mise en place du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour le cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriales et des Adjointes Territoriales du Patrimoine,

De par, les avancements de grade et promotions internes, le cadre d'emploi des agents de maîtrise est concerné et doit être intégré au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de permettre au cadre des emplois des agents de maîtrise de pouvoir bénéficier du RIFSEEP selon les modalités décrites dans les délibérations des 17 mars 2016 et 07 décembre 2017 relatives à la mise en œuvre du RIFSEEP au sein de la Commune d'UXEM.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE DATE QUE DESSUS

ADOPTE PAR 15 VOIX


Le Maire D'UXEM

Pierre DEFRANCE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'UXEM****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Séance du JEUDI 10 SEPTEMEBRE 2020**Date de la convocation :****04.09.2020****Date d'affichage :****04.09.2020**

L'an deux mil vingt le jeudi 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Mairie d'UXEM sous la présidence de Monsieur Pierre DEFRANCE, Maire.

Présents : M. Pierre DEFRANCE, Mme Edith EVARD, M. Gérard GOUBELLE, Mme Catherine VANDERFAEILLIE, M. Nicolas FORAIN, Mme Martine OCHEM, Mme Armelle BOULOGNE, Mme Maryline POIDEVIN, M. David DESMIDT, M. Jean-Pierre ANTOINE, Mme Elvira CORREIA, M. Laurent SMOCH, M. Alain NOËL

Absents avant donné procuration : M. Tony CHEVALIER ayant donné procuration à M. Gérard GOUBELLE
M. Maxime MESTDAGH ayant donné procuration à M. Pierre DEFRANCE

Secrétaire de séance : Madame Catherine VANDERFAEILLIE

OBJET :**CONVENTION D'ADHESION AU POLE SANTE SECURITE AU TRAVAIL**

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°47/2016 en date du 30.11.2016 portant adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Après avoir pris connaissance du nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la prévention.

Considérant que la participation à ce dispositif participe au bon fonctionnement des services de la commune,

Vu les conditions de la convention d'adhésion au service de prévention, santé et sécurité au travail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,:

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'adhésion successives relatives à l'adhésion au service de prévention Santé, sécurité au travail pour la durée du mandat.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE DATE QUE DESSUS

ADOPTE PAR 15 VOIX

Le Maire D'UXEM

Pierre DEFERANCE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UXEM

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Séance du JEUDI 10 SEPTEMEBRE 2020

Date de la convocation :
04.09.2020

Date d'affichage :
04.09.2020

L'an deux mil vingt le jeudi 10 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Mairie d'UXEM sous la présidence de Monsieur Pierre DEFRANCE, Maire.

Présents : M. Pierre DEFRANCE, Mme Edith EVARD, M. Gérard GOUBELLE, Mme Catherine VANDERFAEILLIE, M. Nicolas FORAIN, Mme Martine OCHEM, Mme Armelle BOULOGNE, Mme Maryline POIDEVIN, M. David DESMIDT, M. Jean-Pierre ANTOINE, Mme Elvira CORREIA, M. Laurent SMOCH, M. Alain NOËL

Absents avant donné procuration : M. Tony CHEVALIER ayant donné procuration à M. Gérard GOUBELLE
M. Maxime MESTDAGH ayant donné procuration à M. Pierre DEFRANCE

Secrétaire de séance : Madame Catherine VANDERFAEILLIE

OBJET :

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA PLATEFORME DE COLLECTE DE DECHETS VEGETAUX

Le Maire expose qu'il est nécessaire d'instaurer un règlement intérieur à la plateforme de collecte de déchets végétaux

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'adopter le règlement intérieur à la plateforme de collecte de déchets végétaux annexé à la présente.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE DATE QUE DESSUS

ADOPTE PAR 15 VOIX

Le Maire

Pierre DEFRANCE



COMMUNE D'UXEM

DEPARTEMENT DU NORD



Téléphone : 03 28 26 12 27

mairie-uxem@wanadoo.fr

**Règlement intérieur
de la plate-forme de collecte
de déchets recyclables et
végétaux
UXEM**

ARTICLE 1 – Définition de la plate-forme

La plate-forme est un espace non clos placé sous surveillance, où seuls les habitants de la commune d'Uxem peuvent venir déposer les déchets recyclables dans les colonnes dédiées et les végétaux sur l'aire délimitée et prévue à cet effet.

Ces déchets sont enlevés par les services du Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères (SIROM). Les végétaux seront broyés pour être transformés, par fermentation sous l'action des bactéries et autres micro-organismes, en compost que les particuliers pourront récupérer en retour et utiliser dans leurs jardins.

ARTICLE 2 – Rôle de la plate-forme

La plate-forme répond principalement aux objectifs suivants :

- Economiser les matières premières par le recyclage des déchets et particulièrement des végétaux ;
- Evacuer les déchets végétaux des particuliers dans de bonnes conditions ;
- Supprimer les dépôts sauvages sur le territoire de la commune ;
- Mettre du compost à la disposition des habitants de la commune.

ARTICLE 3 – Accès la plate-forme

La plate-forme est facilement accessible aux véhicules. La plate-forme est réservée aux habitants de la commune. Un justificatif de domicile pourra être demandé aux usagers (carte d'identité ou facture récente).

L'accès à la plate-forme est interdit aux professionnels qui assurent l'entretien des espaces verts, y compris celles du périmètre communal (même si celles-ci effectuent un chantier pour le compte d'un foyer de la commune).

Le stationnement des véhicules des usagers de la plate-forme n'est autorisé que pour le temps nécessaire au déchargement des déchets et végétaux.

ARTICLE 4 – Horaires d'ouverture

Du 1^{er} avril au 31 octobre de 8h00 à 20h00.

Du 1^{er} novembre au 31 mars de 9h00 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 13h00 toute l'année.

ARTICLE 5 – Déchets acceptés

Outre les déchets dédiés aux colonnes, sont acceptés, les déchets végétaux suivants :

- Tontes de pelouse et coupes d'herbes ;
- Tailles de haies ;
- Branchages et bois d'élagage ;
- Feuilles ;
- Tous déchets végétaux de jardin.

ARTICLE 6 – Déchets interdits

Sont interdits sur la plate-forme tout ce qui n'est pas explicitement autorisé à l'article 5 et notamment :

- Les ordures ménagères et de manière générale les déchets imputrescibles ;
- Les déchets végétaux souillés de plastiques ou de gravats ;
- L'amiante, le ciment, le plâtre, le carrelage, l'enrobé, le béton cellulaire et les objets métalliques ;
- Les sacs plastiques, les cartons, les fûts, le bois (portes, fenêtres, ...) le caoutchouc et le fil de fer ;
- Les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement ;
- Les déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, ...) et les déchets d'équipements électriques voire électroniques.

ARTICLE 7 – Comportement des usagers

Sur le site, les usagers devront se conformer aux règles élémentaires suivantes :

- Adopter une vitesse réduite et effectuer les manœuvres avec une grande vigilance ;
- Respecter l'environnement notamment en coupant son moteur lors du déchargement des déchets ;
- Respecter la tranquillité du voisinage ;
- Maintenir les animaux dans le véhicule ;
- Respecter la propreté des lieux ;

ARTICLE 8 – Responsabilité

Les manœuvres automobiles, les opérations de déchargement se font aux risques et périls des usagers et sous leur responsabilité.

Chaque utilisateur de la plate-forme est civilement responsable des dommages qu'il pourrait causer aux personnes et aux biens à l'intérieur du site.

Les mineurs de moins de 15 ans n'ont pas accès à la plate-forme, s'ils ne sont pas accompagnés par un adulte.

La responsabilité de la commune d'Uxem ne pourra, en aucun cas, être engagée.

ARTICLE 9 – Surveillance de la plate-forme

La surveillance de la plate-forme pourra être assurée par le maire, les adjoints et les employés communaux qui seront chargés :

- De contrôler les entrées ;
- De contrôler la nature des déchets ainsi que leur provenance ;
- De veiller à la bonne tenue des lieux ;
- D'informer les usagers ;
- De veiller au respect de la réglementation.

ARTICLE 10 – Infraction au règlement

Toute infraction au présent règlement fera l'objet de poursuite conformément aux lois et règlements en vigueur.

Conformément à l'article 3 de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975, les déchets abandonnés ou déposés contrairement au présent règlement seront éliminés d'office aux frais du responsable.

ARTICLE 11 – Exécution du présent règlement

Le maire de la commune d'Uxem et les adjoints sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement.

Conformément à l'article 16 du code de procédure pénale (CPP), le maire et ses adjoints ont la qualité d'officiers de police judiciaire. Cette disposition est rappelée à l'article L.2122-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le présent règlement a été adopté par délibération du conseil municipal du 10 septembre 2020.

Le présent règlement pourra faire l'objet de modifications ultérieures.

Le Maire,



Pierre DEFRANCE